

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article8369>

Au journal officiel du 9 octobre 2019

- Actualité - Au journal officiel -



Date de mise en ligne : mercredi 9 octobre 2019

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Définition d'un modèle de rapport d'activité de la conférence des financeurs de l'habitat inclusif | Modalités de délivrance de la carte professionnelle européenne de guide de montagne

Action sociale et logement

Arrêté du 11 septembre 2019 relatif au modèle du rapport d'activité de la conférence des financeurs de l'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées [NOR : SSAA1913350A](#)

Cet arrêté a pour objet de fixer un modèle de rapport d'activité de la conférence départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, dans le cadre de sa compétence en matière de financement d'habitat inclusif.

Tourisme

Décret n° 2019-1033 du 7 octobre 2019 modifiant les dispositions de l'article R. 212-94-2 du code du sport [NOR : SPOF1918209D](#)

Alias : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/10/7/2019-1033/jo/texte>

Le texte permet la mise en conformité complète avec les dispositions de la directive 2013/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013 relatives à la carte professionnelle européenne. Il introduit un délai de deux semaines pour que l'autorité compétente de l'Etat membre d'origine ou le demandeur de la carte professionnelle communique au préfet du département de l'Isère les informations complémentaires qu'il sollicite.

[L'intégralité du JORF n°0235 du 9 octobre 2019](#)

